

## ACTE EXECUTOIRE

Déposé en Préfecture, le ..... 20 DEC. 2016  
et affiché à l'Hôtel du Département le ..... 20 DEC. 2016  
Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation



6.1

La Responsable du Service *Forties "Assemblée"* DELIBERATION N° DGADT/2016/596  
Corinne CHAUMET

Accusé de réception de la préfecture :

Date de réception en préfecture le

Affiché (ou Notifié) le

### REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 12 décembre 2016 SEANCE DU 12 décembre 2016

Suite à la convocation en date du 30 novembre 2016

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de

Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental,

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Catherine OSSON, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Françoise MARTIN, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Marc GODEFROY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE

6/1

**OBJET** : Création d'un EPA Ingénierie territoriale et reprise de l'activité de l'ATD 59

Vu le rapport DGADT/2016/596

Vu l'avis en date du 05/12/16 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'amendement ci-annexé

**DECIDE à l'unanimité :**

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord aux statuts joints au rapport, en vue de la création d'un établissement public administratif dans les conditions prévues à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnels et de moyens entre le Département et l'établissement public administratif précité ;
- en ce qui concerne la désignation de 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants au conseil d'administration de l'établissement public administratif :
  - de ne pas procéder au scrutin secret ;
  - de constater le cas échéant, un accord sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants titulaires et suppléants et donc que les conditions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui ci-annexé ;
- d'autoriser la reprise de l'activité d'assistance de l'ATD 59 par le Département à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la coordination du réseau départemental de développement culturel en milieu rural étant désormais assurée en régie au sein des services départementaux ;
- d'autoriser la reprise des personnels de l'ATD 59 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- d'autoriser la reprise des biens et des archives de l'ATD 59 ;
- d'autoriser la résiliation du bail emphytéotique passé avec l'ATD 59 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Président étant autorisé à signer cette décision ;
- et plus généralement, d'approuver les modalités définies au rapport pour la dissolution de l'association dénommée « Agence technique départementale (ATD) au service des collectivités territoriales du Nord » au plus tard au 31 décembre 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de l'EPA avec chacun des agents volontaires après saisine des Commissions Administratives Paritaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tous actes et formalités nécessaires à la réalisation des objets précédemment cités.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h39.

Madame BOISSEAU est Présidente et Mesdames SANCHEZ, FILLEUL, CHOAIN sont membres du conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale (ATD 59). En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs MONNET et DRIEUX avaient donné respectivement pouvoir à Monsieur FICHEUX et Madame LABADENS, membres du conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale (ATD 59). Monsieur FICHEUX et Madame LABADENS ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames VANPEENE et MARCHYLLIE ainsi que Monsieur MARCHAND (Membres du conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs VALOIS, VANDEWALLE et Madame MASQUELIER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FREMAUX et ZAWIEJA-DENIZON, ainsi que par Monsieur DUSART.

Madame DEL PIERO, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 20h55.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	8
Absents sans procuration :	21
N'ont pas pris part au vote :	6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	55 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	55
Majorité des suffrages exprimés :	28
Pour :	55 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,  
  
Régis RICHARD